



Imagine la futuralité

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUNIS SUD

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 NOVEMBRE 2025

Délibération n°2025-11-01

Parc d'activités économiques des Ardillauds - Saint-Pierre la Noue – Proposition d'acquisition d'un terrain auprès de la commune

Résumé :

Acquisition par la Communauté de Communes Aunis Sud auprès de la commune de Saint-Pierre La Noue d'un terrain d'une contenance cadastrale d'environ 16 494 m², au profit du projet de création d'un parc d'activités économiques, au prix de 2,00 € / m², soit environ 32 988 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-02

Convention opérationnelle n°CP 17-18-005 de stratégie foncière pour la requalification d'un site industriel à Surgères avec l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine – autorisation de signature de l'avenant n°3

Résumé :

Signature de l'avenant N°3 ayant pour objet de prolonger la durée de la convention opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2027, afin de :

- Permettre la conduite des démarches préalables à la déconstruction du site SURFILM PACKAGING,
- Maintenir la maîtrise foncière par l'EPF de Nouvelle-Aquitaine et préserver sa capacité d'intervention jusqu'à la définition du scénario arrêté par l'intercommunalité,
- Intégrer la faculté de cession du site, dans son état actuel, à un opérateur privé jusqu'au 31 mars 2026. A l'issue de cette échéance, et en l'absence d'opérateur intéressé, l'EPF de Nouvelle-Aquitaine engagera les opérations de déconstruction.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-03

Aménagement du Pôle d'Echange Multimodal de Surgères (PEM) – Avenant n°2 en plus-value de plus de 5% au lot n°1 « Voirie-Réseaux-Divers »

Résumé :

Signature de l'avenant n°2 en plus-value au marché n°2024-004 concernant les travaux du lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers, pour l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal de Surgères pour un montant de 219 276,70 € HT, portant ainsi le montant du marché à 1 807 278,25 € HT soit 2 168 733,90 € TTC.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-04

Projet de construction d'un nouveau gymnase à Aigrefeuille d'Aunis – Validation de la phase APD, mise à jour du plan de financement et validation de l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre

Résumé :

Validation du plan de financement prévisionnel de l'Avant-Projet Définitif pour un coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le titulaire du marché de Maîtrise d'œuvre, à hauteur de 2 810 971 € HT.

Validation de la modification du forfait provisoire de rémunération du titulaire en montant définitif, portant la rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre à 330 570,19 € HT, montant à répartir entre les différents membres.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-05

Attribution des aides aux clubs sportifs pour les moins de 18 ans et pour la formation des bénévoles

Résumé :

Attribution d'une subvention de 1 232 € au Club de natation SCS Natation au titre de sa politique éducative,

Attribution des subventions suivantes aux clubs sportifs au titre de la politique de « Soutien à la formation » des bénévoles :

- Canton Aunis Football Club	705,65 €
- Full Gym	63,00 €
- Surgères Escalade Club	63,00 €
- Club Pongiste Surgérien	71,25 €
- SCS Basket	342,00 €
- Stade Boisseuillais	36,00 €
- Club Surgérien de Patin Artistique sur Roulette	566,00 €
- Loisirs Jeunesse Le Thou	125,25 €
- Les archers d'Hélène	311,25 €
- Ciré Basket	63,00 €
- Surgères escrime	134,25 €
- Taekwondo Plaine d'Aunis	63,00 €
- SCS Athlétisme	189,00 €
- SCS Tennis	71,25 €
- Karaté Club Surgérien	71,25 €

Attribution d'une aide exceptionnelle de partenariat aux clubs suivants, au titre de leur contribution aux deux soirées des extras, organisées dans deux piscines du territoire :

- SCS Plongée (baptême de plongée)	600,00 €
- SCS Natation (animation)	85,00 €
- AuniSud Triathlon (animation)	85,00 €
- Nautic Club Aigrefeuillais (animation)	85,00 €

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-06

Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Saint Pierre La Noue

Résumé :

Approbation de la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Saint-Pierre-La-Noue :

- Attribution de compensation augmentée de 1 201,20 €

Ce qui porte le montant total de l'Attribution de Compensation de Saint-Pierre-La-Noue à 122 828,26 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-07

Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Marsais

Résumé :

Approbation de la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Marsais :

- Attribution de compensation augmentée de 1 281,28 €

Ce qui porte le montant total de l'Attribution de Compensation de Marsais à 48 874,94 €.

Adopté à l'unanimité

Délibération n°2025-11-08

Révision de l'attribution de compensation de la Commune de Chambon

Résumé :

Approbation de la révision de l'Attribution de Compensation de la Commune de Chambon :

- Attribution de compensation diminuée de 1 286,64 €

Ce qui porte le montant total de l'Attribution de Compensation de Chambon à + 549,05 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-09

Budget Annexe Bâtiments Relais – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Résumé :

Approbation de l'admission en non-valeur émise par le Service de Gestion Comptable de Ferrières d'Aunis, pour un total TTC de 16 474,50.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-10

Budget Principal – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Résumé :

Approbation de l'admission en non-valeur émise par le Service de Gestion Comptable de Ferrières d'Aunis pour un total TTC de 592,76 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-11

Budget Annexe Pépinières Agroalimentaire – Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Résumé :

- Approbation de l'admission en non-valeur pour un montant total TTC de 12 708,99 €.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-12

Modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud

Résumé :

Modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Sud pour ajouter la compétence « Assainissement Collectif et Non Collectif des eaux usées », avec effet au 1^{er} Avril 2026 et substitution aux communes à cette date au Syndicat Mixte Eau 17 pour cette compétence.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-13

Nouvelle composition de la commission extracommunautaire « environnement & transitions »

Résumé :

Election de Monsieur Pascal FAYE, nouveau membre de cette commission.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-14

Nouvelle composition de la commission extracommunautaire « Urbanisme – planification »

Résumé :

Election de Monsieur Guy LAJOIE, nouveau membre de cette commission.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-15

Nouvelle composition de la commission extracommunautaire « Sport »

Résumé :

Election de Monsieur Pascal FAYE, nouveau membre de cette commission.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-16

Nouvelle composition de la commission extracommunautaire « Développement social »

Résumé :

Election de Madame Catherine MOREAU, nouveau membre de cette commission.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-17

Désignation d'un(e) nouvel(l)e délégué(e) au Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) La Rochelle Aunis

Résumé :

Election de Madame Christelle GRASSO au Comité Syndicat du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) La Rochelle Aunis.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-18

Modification du tableau des effectifs

Résumé :

Service communication et tourisme : création d'un poste, au grade de rédacteur territorial, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2026, en qualité de chargé de communication & tourisme.

Maison France Services ; création d'un poste de chargé de projet développement de l'enseignement supérieur et d'un espace d'apprentissage connecté, à temps complet, à partir du 1^{er} février 2026.

Service environnement & transitions écologique et énergétique : renouvellement du contrat de chargé de mission « animation des espaces naturels et sensibles », du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2029.

Suppression des postes suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- 2 postes d'adjoint administratif, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet.

Adoptée à l'unanimité

Délibération n°2025-11-19

Rapport Social Unique (RSU) de l'année 2024 - Présentation

Résumé :

Le conseil communautaire a pris acte du Rapport Social Unique 2024 de la Communauté de Communes Aunis Sud.

Adoptée avec 1 abstention et 40 votes favorables

Date d'affichage au siège de la Communauté de Communes Aunis Sud et de publication sur le site Internet : **lundi 24 novembre 2025**.